## **QUESTIONS DIVERSES**

Le Maire relate à l'assemblée son entretien avec un habitant du village souhaitant obtenir un certificat d'urbanisme dans une zone AU. Cette zone est située route de la gissière. Le PLU précise que cette zone sera urbanisable à plus ou moins long terme sous forme d'une opération d'aménagement d'ensemble nécessitant la modification du PLU.

Pour envisager cette modification, l'intervention d'un cabinet d'études est obligatoire, de même qu'une procédure d'enquête publique. Le coût de cette opération est élevé et il faut également justifier d'un manque de terrains disponibles pour demander cette modification auprès des services de l'Etat.

Pour l'instant, il semblerait qu'il faille au moins attendre le démarrage des constructions dans la zone des vignes blanches (sur laquelle la commune s'est engagée à hauteur de 275 000 €) pour envisager un nouvel investissement dans une nouvelle zone.